

6.6

Placements

6.6 PLACEMENTS

6.6.1 Visas de prospectus

6.6.1.1 Prospectus provisoires

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus provisoire pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus provisoires sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du premier paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
FONDS D'OCCASIONS MONDIALES DE CROISSANCE DYNAMIQUE	16 avril 2024	Ontario
NANO ONE MATERIALS CORP	10 avril 2024	Colombie-Britannique

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR+ à l'adresse : www.sedarplus.ca.

6.6.1.2 Prospectus définitifs

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
ADDENDA FONDS ACCENT REVENU	15 avril 2024	Québec
ADDENDA FONDS D'ACTIONS DIVERSIFIÉ MONDIAL		- Colombie-Britannique
		- Alberta
		- Saskatchewan
		- Manitoba
ADDENDA FONDS ÉQUILBRÉ MONDIAL		- Ontario
		- Nouveau-Brunswick

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
		<ul style="list-style-type: none"> - Nouvelle-Écosse - Île-du-Prince-Édouard - Terre-Neuve-et-Labrador
AYR WELLNESS INC.	12 avril 2024	Ontario
CANADA LIFE PRECIOUS METALS FUND	19 juillet 2023	Ontario
CANADA LIFE RISK-MANAGED CONSERVATIVE INCOME PORTFOLIO		
CANADA LIFE RISK-MANAGED GROWTH PORTFOLIO		
CANADA LIFE SHORT-TERM BOND FUND		
CANADA LIFE STRATEGIC INCOME FUND		
CANADA LIFE U.S. ALL CAP GROWTH FUND (FORMERLY, CANADA LIFE US ALL CAP GROWTH FUND)		
CANADA LIFE U.S. DIVIDEND FUND (FORMERLY, FONDS DE DIVIDENDES AMÉRICAINS (GIGWL) CANADA VIE)		
CANADA LIFE U.S. SMALL-MID CAP GROWTH FUND		
FONDS CONCENTRÉ D' ACTIONS AMÉRICAINES CANADA VIE		
FONDS CONCENTRÉ D' ACTIONS DE MARCHÉS ÉMERGENTS CANADA VIE		
FONDS CONCENTRÉ D' ACTIONS INTERNATIONALES CANADA VIE		
FONDS D' ACTIONS AMÉRICAINES ESG CANADA VIE		
FONDS D' ACTIONS CANADIENNES CANADA VIE		
FONDS D' ACTIONS DE MARCHÉS		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
ÉMERGENTS CANADA VIE		
FONDS D' ACTIONS ÉTRANGÈRES CANADA VIE		
FONDS D' ACTIONS EUROPÉENNES CANADA VIE		
FONDS D' ACTIONS INTERNATIONALES CANADA VIE		
FONDS D' ACTIONS MONDIALES À FAIBLE VOLATILITÉ CANADA VIE		
FONDS D' ACTIONS MONDIALES DE CROISSANCE CANADA VIE		
FONDS D' ACTIONS MONDIALES TOUTES CAPITALISATIONS CANADA VIE		
FONDS D' INFRASTRUCTURE MONDIALE CANADA VIE		
FONDS D' OBLIGATIONS CANADIENNES DE BASE CANADA VIE		
FONDS D' OBLIGATIONS CANADIENNES DE BASE PLUS CANADA VIE		
FONDS D' OBLIGATIONS DE SOCIÉTÉS CANADIENNES CANADA VIE		
FONDS D' OBLIGATIONS TACTIQUES CANADIENNES CANADA VIE		
FONDS D' OCCASIONS MONDIALES DE CROISSANCE CANADA VIE		
FONDS D' ACTIFS RÉELS DIVERSIFIÉS CANADA VIE		
FONDS D' ACTIONS À GRANDE CAPITALISATION DE MARCHÉS ÉMERGENTS CANADA VIE		
FONDS D' ACTIONS AMÉRICAINES DE TRANSITION VERS DE FAIBLES		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
ÉMISSIONS DE CARBONE CANADA VIE		
FONDS D' ACTIONS FONDAMENTALES CANADIENNES CANADA VIE		
FONDS DE CROISSANCE AMÉRICAIN CANADA VIE		
FONDS DE CROISSANCE CANADIENNE CANADA VIE		
FONDS DE CROISSANCE ÉQUILIBRÉE CANADIENNE CANADA VIE (FORMERLY, FONDS OBLIGATION (GESTION DES CAPITAUX LONDON) CANADA VIE)		
FONDS DE CROISSANCE ÉQUILIBRÉE CANADIENNE II CANADA VIE		
FONDS DE CROISSANCE INTERNATIONALE CANADA VIE		
FONDS DE CROISSANCE MOYENNES CAPITALISATIONS AMÉRICAINES CANADA VIE		
FONDS DE CROISSANCE PETITES ET MOYENNES CAPITALISATIONS MONDIALES CANADA VIE		
FONDS DE CROISSANCE PRINCIPALEMENT CANADIENNE CANADA VIE		
FONDS DE DIVIDENDES CANADIENS CANADA VIE		
FONDS DE DIVIDENDES CANADIENS DE BASE CANADA VIE		
FONDS DE DIVIDENDES PRINCIPALEMENT CANADIENS CANADA VIE		
FONDS DE PETITES ET MOYENNES CAPITALISATIONS CANADIENNES		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
CANADA VIE		
FONDS DE RESSOURCES MONDIALES CANADA VIE		
FONDS DE REVENU À TAUX VARIABLE CANADA VIE		
FONDS DE REVENU FIXE CANADA VIE		
FONDS DE REVENU FIXE CANADIEN DE BASE PLUS CANADA VIE		
FONDS DE REVENU FIXE CANADIEN ÉQUILIBRÉ CANADA VIE		
FONDS DE REVENU FIXE CANADIEN ÉQUILIBRÉ II CANADA VIE		
FONDS DE REVENU FIXE MULTISECTORIEL MONDIAL CANADA VIE		
FONDS DE REVENU FIXE NORD- AMÉRICAIN À RENDEMENT ÉLEVÉ CANADA VIE		
FONDS DE REVENU FIXE SANS CONTRAINTES CANADA VIE		
FONDS DE REVENU STRATÉGIQUE II CANADA VIE		
FONDS DE REVENU STRATÉGIQUE MONDIAL CANADA VIE		
FONDS DE TITRES SPÉCIALISÉS NORD-AMÉRICAINS CANADA VIE		
FONDS DE VALEUR AMÉRICAINNE CANADA VIE		
FONDS DE VALEUR CANADIENNE CANADA VIE		
FONDS DE VALEUR DES ÉTATS-UNIS CANADA VIE (FORMERLY, FONDS DE VALEUR AMÉRICAIN (PUTNAM) CANADA VIE)		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
FONDS DE VALEUR INTERNATIONALE CANADA VIE		
FONDS DE VALEUR PRINCIPALEMENT CANADIENNE CANADA VIE		
FONDS D'OBLIGATIONS DE BASE PARCOURS CANADA LIFE		
FONDS D'OBLIGATIONS MONDIALES DE BASE PLUS CANADA VIE		
FONDS D'OBLIGATIONS MONDIALES MULTISECTORIELLES CANADA VIE		
FONDS DU MARCHÉ MONÉTAIRE CANADA VIE		
FONDS DURABLE D' ACTIONS DE MARCHÉS ÉMERGENTS CANADA VIE		
FONDS DURABLE D' ACTIONS MONDIALES CANADA VIE		
FONDS DURABLE D' OBLIGATIONS MONDIALES CANADA VIE		
FONDS ÉQUILIBRÉ D' OCCASIONS MONDIALES DE CROISSANCE CANADA VIE		
FONDS ÉQUILIBRÉ DE VALEUR CANADIENNE CANADA VIE		
FONDS ÉQUILIBRÉ DE VALEUR MONDIALE CANADA VIE		
FONDS ÉQUILIBRÉ MONDIAL DE CROISSANCE CANADA VIE		
FONDS FONDATEURS D' ACTIONS MONDIALES CANADA VIE		
FONDS IMMOBILIER MONDIAL CANADA VIE (FORMERLY, (FORMERLY, FONDS IMMOBILIER MONDIAL (GESTION DES CAPITAUX LONDON) CANADA VIE))		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
FONDS MONDIAL DE CROISSANCE ET DE REVENU CANADA		
FONDS MONDIAL DE DIVIDENDES CANADA VIE		
FONDS MONDIAL ÉQUILIBRÉ CANADA VIE		
FONDS MONDIAL TACTIQUE CANADA VIE		
FONDS SCIENCE ET TECHNOLOGIE CANADA VIE		
PORTEFEUILLE ACCÉLÉRÉ CANADA VIE		
PORTEFEUILLE DE REVENU FIXE DIVERSIFIÉ CANADA VIE		
PORTEFEUILLE DURABLE DE CROISSANCE CANADA VIE		
PORTEFEUILLE DURABLE ÉQUILIBRÉ CANADA VIE		
PORTEFEUILLE DURABLE PRUDENT CANADA VIE		
PORTEFEUILLE ÉNERGIQUE CANADA VIE		
PORTEFEUILLE ÉQUILIBRÉ CANADA VIE		
PORTEFEUILLE ÉQUILIBRÉ GÉRÉ EN FONCTION DU RISQUE CANADA VIE		
PORTEFEUILLE MODÉRÉ CANADA VIE		
PORTEFEUILLE PRUDENT CANADA VIE		
FONDS CONCENTRÉ D' ACTIONS CANADIENNES GUARDIAN	12 avril 2024	Ontario

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
FONDS D' ACTIONS AMÉRICAINES GUARDIAN		
FONDS D' ACTIONS CANADIENNES DE CROISSANCE GUARDIAN		
FONDS D' ACTIONS CANADIENNES GUARDIAN		
FONDS D' ACTIONS DES MARCHÉS ÉMERGENTS GUARDIAN		
FONDS D' ACTIONS MONDIALES FONDAMENTALES GUARDIAN		
FONDS D' OBLIGATIONS À COURTE DURÉE GUARDIAN		
FONDS D' OBLIGATIONS CANADIENNES GUARDIAN		
FONDS D' OBLIGATIONS DE SOCIÉTÉS DE PREMIÈRE QUALITÉ GUARDIAN		
FONDS DE CROISSANCE D' ACTIONS AMÉRICAINES TOUTES CAPITALISATIONS GUARDIAN		
FONDS DE PLACEMENT À COURT TERME CANADIEN GUARDIAN		
FONDS DE REVENU D' ACTIONS CANADIENNES GUARDIAN		
FONDS DE REVENU STRATÉGIQUE GUARDIAN		
FONDS DURABLE CROISSANCE 100		
FONDS DURABLE CROISSANCE 80/20		
FONDS DURABLE ÉQUILIBRÉ 40/60		
FONDS DURABLE ÉQUILIBRÉ 60/40		
FONDS DURABLE REVENU 100		
FONDS DURABLE REVENU 20/80		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
FONDS INTERNATIONAL DE CROISSANCE DE QUALITÉ GUARDIAN I3		
FONDS MONDIAL DE CROISSANCE DE DIVIDENDES GUARDIAN I3		
FONDS MONDIAL DE CROISSANCE DE QUALITÉ GUARDIAN I3		
FONDS SÉLECT À REVENU FIXE GUARDIAN		
FONDS SÉLECT D' ACTIONS AMÉRICAINES GUARDIAN		
FONDS SÉLECT D' ACTIONS CANADIENNES GUARDIAN		
FONDS SÉLECT D' ACTIONS INTERNATIONALES GUARDIAN		
PORTEFEUILLE CROISSANCE ET REVENU SOUS GESTION GUARDIAN		
PORTEFEUILLE CROISSANCE SOUS GESTION GUARDIAN		
PORTEFEUILLE D' ACTIONS GC ONE		
PORTEFEUILLE ÉQUILIBRÉ SOUS GESTION GUARDIAN		
PORTEFEUILLE MARCHÉS BOURSIERS CIBLÉS GUARDIAN		
PORTEFEUILLE PRUDENT À RISQUE GÉRÉ GUARDIAN		
PORTEFEUILLE RENDEMENT SUPÉRIEUR CIBLÉ GUARDIAN		
PORTEFEUILLE REVENU FIXE GC ONE		
PORTEFEUILLE REVENU SOUS GESTION GUARDIAN		
LQWD TECHNOLOGIES CORP.	12 avril 2024	Colombie-Britannique

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
SPIN MASTER CORP.	15 avril 2024	Ontario

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR+ à l'adresse : www.sedarplus.ca.

6.6.1.3 Modifications de prospectus

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé une modification du prospectus pour laquelle un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de modifications du prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
FONDS D'OCCASIONS DE CRÉDIT PURPOSE	11 avril 2024	Ontario
FONDS DE REVENU À PRIME CANOE	11 avril 2024	Alberta
FONDS DU MARCHÉ MONÉTAIRE TANGERINE	11 avril 2024	Ontario
PORTEFEUILLE FNB CROISSANCE D'ACTION TANGERINE	11 avril 2024	Ontario
PORTEFEUILLE FNB CROISSANCE ÉQUILBRÉE TANGERINE		
PORTEFEUILLE FNB ÉQUILBRÉ TANGERINE		
PORTEFEUILLE FNB REVENU ÉQUILBRÉ TANGERINE		
PORTEFEUILLE ISR CROISSANCE D'ACTION TANGERINE		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
PORTEFEUILLE ISR CROISSANCE ÉQUILIBRÉE TANGERINE		
PORTEFEUILLE ISR ÉQUILIBRÉ TANGERINE		
PORTEFEUILLE ISR REVENU ÉQUILIBRÉ TANGERINE		
PORTEFEUILLE TANGERINE - CROISSANCE D'CTIONS		
PORTEFEUILLE TANGERINE - CROISSANCE ÉQUILIBRÉE		
PORTEFEUILLE TANGERINE – DIVIDENDES		
PORTEFEUILLE TANGERINE - ÉQUILIBRÉ		
PORTEFEUILLE TANGERINE - REVENU ÉQUILIBRÉ		

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR+ à l'adresse : www.sedarplus.ca.

6.6.1.4 Dépôt de suppléments

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers un supplément de prospectus qui complète l'information contenue au prospectus préalable ou simplifié de ces émetteurs pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières :

Aucune information.

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces suppléments, veuillez consulter le site Internet de SEDAR+ à l'adresse : www.sedarplus.ca.

6.6.2 Dispenses de prospectus

LeddarTech Holdings Inc. (l'« émetteur »)
Accord pour un placement à l'extérieur du Québec

Vu la demande présentée par l'émetteur auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 3 avril 2024 (la « demande »);

Vu l'article 12 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1;

Vu l'article 115 du *Règlement sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1, r. 50;

Vu la demande visant à obtenir l'accord de l'Autorité pour procéder au placement d'actions ordinaires auprès de personnes établies à l'extérieur du Québec, le tout conformément aux documents déposés par l'émetteur auprès de l'Autorité;

Vu les déclarations faites par l'émetteur;

Vu l'acte d'autorisation de signature de certains actes, documents ou écrits pris en vertu de l'article 24.1 de la *Loi sur l'encadrement du secteur financier*, RLRQ, c. E-6.1 et les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de cette même loi.

En conséquence, l'Autorité donne son accord à l'émetteur pour qu'il puisse procéder au placement auprès de personnes établies à l'extérieur du Québec.

Fait le 15 avril 2024.

Patrick Théorêt
Directeur des opérations de financement

Décision n° : 2024-FS-1027191

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

6.6.3 Déclarations de placement avec dispense

L'Autorité publie ci-dessous l'information concernant les placements effectués sous le bénéfice des dispenses prévues au *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus* (« Règlement 45-106 ») et au *Règlement 45-513 sur la dispense de prospectus pour placement de titres auprès de porteurs existants* (« Règlement 45-513 »).

Nous rappelons qu'il est de la responsabilité des émetteurs de s'assurer qu'ils bénéficient des dispenses prévues au Règlement 45-106 ou au Règlement 45-513, selon le cas, avant d'effectuer un placement. Les émetteurs doivent aussi s'assurer du respect des délais impartis pour déclarer les placements et fournir une information exacte. Toute contravention aux dispositions législatives et réglementaires pertinentes constitue une infraction.

L'information contenue aux déclarations de placement avec dispense déposées conformément au Règlement 45-106 ou au Règlement 45-513 est publiée ci-dessous tel qu'elle est fournie par les

émetteurs concernés. L'Autorité ne saurait être tenue responsable de quelque lacune ou erreur que ce soit dans ces déclarations.

Depuis le 1^{er} octobre 2015, l'information sur les placements avec dispense est présentée sous un nouveau format.

SECTION RELATIVE AUX SOCIÉTÉS

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
AES ANDES S.A.	2024-03-15	27 108 432 \$
ALIGNVEST STUDENT HOUSING REAL ESTATE INVESTMENT TRUST	2024-03-31	2 489 797 \$
ANGELLIST ADVISORS, LLC	2024-04-01	6 786 \$
AUCTUS PROPERTY FUND LIMITED PARTNERSHIP	2024-04-03	23 458 047 \$
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2024-04-03	9 687 200 \$
BANQUE ROYALE DU CANADA	2024-03-28	2 000 000 \$
BLACKROCK GLOBAL INFRASTRUCTURE FUND IV, C SCSP	2024-08-04	1 358 200 \$
BONNEFIELD CANADIAN FARMLAND EVERGREEN LP	2024-04-02	675 000 \$
BOUNDLESS BIO, INC.	2024-04-02	11 402 109 \$
CAI CAPITAL PARTNERS VII LIMITED PARTNERSHIP	2024-04-01	35 148 750 \$
CITIBANK, N.A.	2023-12-04	136 764 100 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
CMLS MORTGAGE FUND	2024-04-02	3 582 018 \$
CORPORATION MINIÈRE FOKUS	2024-04-04	150 000 \$
DIAMENTIS INC.	2024-04-10	400 000 \$
ESPRESSO HIGH YIELD US TRUST	2024-04-05	793 700 \$
ESPRESSO INCOME TRUST	2024-04-05	925 779 \$
FIRST WEST CREDIT UNION	2023-08-09	150 000 000 \$
GALDERMA GROUP AG	2024-03-25	10 419 058 \$
GLENGARRY FUNDING TRUST	2024-04-05	23 635 \$
GREAT-WEST LIFECO FINANCE 2018, LP	2018-05-17	63 364 950 \$
HERSHEY COMPANY (THE)	2018-05-10	6 383 284 \$
JOINT STOCK COMPANY KASPI.KZ	2024-01-23	61 999 \$
KENSINGTON PRIVATE EQUITY FUND	2024-04-04	14 001 498 \$
KOBREA EXPLORATION CORP.	2024-04-05	1 221 000 \$
LEE EQUITY PARTNERS FUND IV(A), L.P.	2024-04-02	27 144 000 \$
LES PRODUCTIONS TV BWS INC.	2024-03-29	30 000 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
LIBERO COPPER & GOLD CORPORATION	2024-02-15	2 999 900 \$
LODE GOLD RESOURCES INC.	2024-02-05	40 000 \$
LYNX EQUITY INCOME TRUST	2024-01-31	314 330 \$
MIRU SMART TECHNOLOGIES CORP.	2024-04-03	22 669 344 \$
NETSKRT SYSTEMS INC.	2024-04-02	4 999 996 \$
NEW MOUNTAIN PARTNERS VII, L.P.	2024-03-26	8 143 200 \$
NORTHLEAF SENIOR PRIVATE CREDIT LP	2024-03-31	154 427 500 \$
OAKLEY CAPITAL V CO-INVESTMENT (B) SCSP	2024-03-08	51 963 000 \$
OAKTREE STRATEGIC CREDIT TRUST (CANADIAN FEEDER)	2023-07-01	94 251 545 \$
OAKTREE STRATEGIC CREDIT TRUST (CANADIAN FEEDER)	2024-04-01	117 990 087 \$
OAKTREE STRATEGIC CREDIT TRUST (CANADIAN FEEDER)	2023-09-01	59 852 583 \$
OAKTREE STRATEGIC CREDIT TRUST (CANADIAN FEEDER)	2023-12-01	80 688 574 \$
OAKTREE STRATEGIC CREDIT TRUST (CANADIAN FEEDER)	2023-10-01	91 929 573 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
OAKTREE STRATEGIC CREDIT TRUST (CANADIAN FEEDER)	2023-03-01	55 598 100 \$
OAKTREE STRATEGIC CREDIT TRUST (CANADIAN FEEDER)	2023-05-01	58 284 597 \$
OCEANSOUND SMX CONTINUATION AIV, LP	2024-03-26	3 093 490 \$
OMEGA PACIFIC RESOURCES INC.	2024-04-08	3 092 000 \$
PLAZA RETAIL REIT	2024-03-31	351 000 \$
PRISMO METALS INC.	2024-04-05	609 977 \$
REDDIT, INC.	2024-03-25	60 175 \$
REDDIT, INC.	2024-03-25	15 471 037 \$
RIVERROCK MORTGAGE INVESTMENT CORPORATION	2024-04-01	860 907 \$
SKRR EXPLORATION INC.	2024-04-05	250 000 \$
TEN99 BROADVIEW TRUST	2024-04-10	646 700 \$
TEN99 BROADVIEW TRUST	2024-04-02	1 857 800 \$
TRAILBREAKER RESOURCES LTD.	2024-04-08	2 352 500 \$
TREZ CAPITAL PRIME TRUST	2024-04-01 au 2024-04-05	832 940 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
TREZ CAPITAL YIELD TRUST US	2024-04-01 au 2024-04-05	692 903 \$
UNITED MEXICAN STATES	2024-01-08	141 648 955 \$
YORKVILLE HEALTH CARE FUND	2024-04-03	5 187 000 \$

SECTION RELATIVE AUX FONDS D'INVESTISSEMENT

Aucune information.

Pour de plus amples renseignements relativement aux placements énumérés ci-dessus, veuillez consulter les dossiers disponibles à la salle des dossiers de l'Autorité.

6.6.4 Refus

Aucune information.

6.6.5 Divers

Aucune information.

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.